Ecole élémentaire publique

64120 Beyrie sur Joyeuse

TEL: 05 59 65 76 71

Compte rendu de la réunion du conseil d'école

du lundi 8 janvier 2024 à 19 h 15

Etaient présents:

Mr Dublanc : le maire.

- Mme Lannemayou : adjointe au maire

- Mme Belleau : chargée de l'école à la mairie

- Mme Sallaberry : représentante des parents

- Mme Berhouet-Larre : directrice et enseignante de la classe des grands.

-Mme Ribeyrol: enseignante de la classe des petits.

Mme Breil et Mme Moras étaient excusées.

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

Point n°1 : effectifs de l'école

3 nouveaux élèves de TPS complètent les effectifs de la classe de Mme Ribeyrol (25 élèves) depuis la rentrée de janvier.

53 élèves sont actuellement scolarisés à l'école de Beyrie sur Joyeuse.

Point n°2: projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble)

Organisé dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), un projet NEFLE est un **projet monté au niveau local en faveur des élèves et <u>financé par l'Etat</u> à travers le Fonds d'innovation pédagogique.**

Pour être validé, un projet doit viser à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et/ou à réduire les inégalités scolaires. Ainsi, les projets peuvent porter sur des **thèmes variés** : **aménagement** (classe flexible, cours de récréation, école du dehors), **numérique**, **arts**, **lecture**, **sciences...**

Un projet peut être monté à tout moment car l'élaboration des projets n'est pas contrainte par un calendrier.

Mme Berhouet-Larre est porteuse du projet suivant : **Favoriser le bien-être de tous par l'amélioration de son environnement immédiat (école et village).** Elle souhaite le déposer courant janvier afin d'obtenir des financements (valises de livres, déplacement en bus, remise en état du mur de l'école...).

Voici les deux grands objectifs de ce projet NEFLE :

Développer le parcours culturel des enfants de l'école :

- rencontre avec des artistes et des œuvres
- productions personnelles, en groupe
- élargissement de ses connaissances culturelles et techniques

Finalité : réalisation de la fresque sous le préau

Prendre conscience de son rôle dans le maintien de la biodiversité, dans le développement durable :

- mettre en œuvre une ou plusieurs actions avec comme partenaires les parents, la mairie, les associations locales.

Finalité : mise en place d'une action concrète sur le thème de la biodiversité dans l'école

Point n° 3 : projet Phare de lutte contre le harcèlement

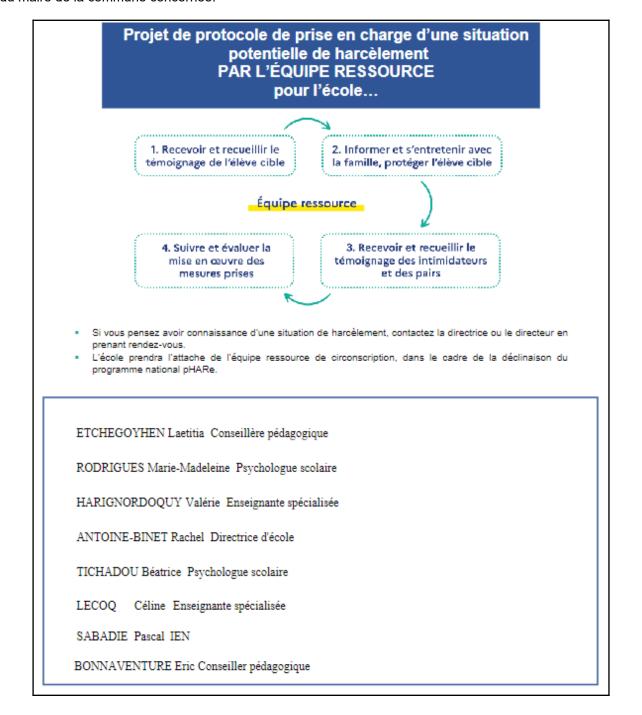
Pour rappel:

La lutte contre le harcèlement scolaire est une des priorités : des actions de sensibilisation seront effectuées chaque année auprès des élèves notamment des CE/CM. L'école est inscrite au projet pHARe. Deux numéros sont à connaître : 3018 – la ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement - et 3020 - un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes. Plusieurs niveaux d'action sont prévus :

• Premier niveau : la situation est prise en charge et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation.

Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.

- •Deuxième niveau : malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention (équipe ressource) se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi. Les psychologues de l'éducation nationale ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion.
- •Troisième niveau : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.



Point n°4 : fonctionnement de l'école

• La directrice souhaite modifier les horaires de la classe des CE/CM. (pas ceux des maternelles CP) :

Horaires actuels: 8 h 45-11 h 45 13 h 30 - 16 h 30

Horaires demandés : 8 h 45-12 h 13 h 45 – 16 h 30

L'objectif est de décaler l'arrivée des CE/CM à la cantine afin que les élèves de maternelle puiss ent manger dans le calme. 25 élèves de maternelle CP ainsi que 28 élèves de CE CM y mangent.

L'ensemble des personnes présentes au conseil d'école est pour ce changement d'horaires pour la classe des CE/CM (6 votes en faveur de cette modification). Les parents d'élèves ont également été consultés et ont émis un avis positif. Cette modification doit être acceptée par monsieur le DASEN et monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale avant d'être effective.

• Nouvelle organisation des temps périscolaires :

7h15-8h15 Garderie dans la classe des maternelles CP (avec Béatrice Bord abéhère, employée municipale)

8 h 15-8 h 45 Garderie / récréation dehors

11h 45 Départ des maternelles CP à la cantine (mur à gauche)

12h Départ à la cantine des CE CM (mur à gauche).

12 h 45 Préparation des maternelles CP par Christiane Biraben (employée municipale), départ vers l'école, passage aux toilettes

13 h 20 – Départ à la sieste des TPS PS MS avec ChristianeBiraben.

Les GS CP restent sous la surveillance de Laurence Ribeyrol (enseignante).

Avant 13 h 35 – Les CE CM restent sous la surveillance de Béatrice Bordabéhère et reviennent à l'école.

13 h 35- Surveillance des CE CM par Céline Berhouet-Larre (enseignante)

Point n°5: questions diverses

Aucune question.

La réunion s'est terminée à 20 h 15.

M. Dublanc	Willam	Mme Sallaberry	
Mme Belleau	Bellean.	Mme Ribeyrol	
Mme Lannemayou	Juni	Mme Berhouet- Larre	